

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 02/02/2023 Version: 1.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article  
Nom commercial : GS27 - Lingettes Plastiques Satiné  
Code du produit : CL180423  
Type de produit : Détergent  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs  
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant  
Produit de nettoyage  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Détergent

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ne pas utiliser sur des écrans à cristaux liquides, écrans plasma, le bois brut, le bois poli, la moquette, le papier peint et le textile.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

GS27  
540 rue Gilles de Gennes Node Park touraine - 37310 Tauxigny - FRANCE  
TEL : 02.47.73.77.77 / FAX : 02.47.37.38.66  
www.gs27.com / accueil@gs27.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59  
INRS/ORFILA (France) : 33 1 45 42 59 59

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils de prudence (CLP) | : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.<br>P102 - Tenir hors de portée des enfants.<br>P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Phrases supplémentaires    | : Conformément au paragraphe 2.6.4.5 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008, il n'est pas nécessaire de classer les liquides ayant un point d'éclair supérieur à 35 °C dans la catégorie 3 si l'épreuve de combustion entretenue du point L.2, partie III, section 32, du Manuel d'épreuves et de critères des Nations unies a donné des résultats négatifs. Toutefois, cette remarque n'est pas valable en cas de conditions élevées, telles qu'une température ou une pression élevée, et ces liquides doivent alors être classés dans cette catégorie. |

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                 | Identificateur de produit                                                                   | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]       |
|---------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------|
| Ethanol             | N° CAS: 64-17-5<br>N° CE: 200-578-6<br>N° Index: 603-002-00-5<br>N° REACH: 01-2119457610-43 | 5 - 10 | Flam. Liq. 2, H225                                              |
| 3-butoxy-2-propanol | N° CAS: 5131-66-8<br>N° CE: 225-878-4<br>N° Index: 603-052-00-8                             | 1 - 5  | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                                           |                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.                                         |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.                                                  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau.                                                                                                                              |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                                         |                        |
|-----------------------------------------|------------------------|
| Symptômes/effets après contact oculaire | : Irritation des yeux. |
|-----------------------------------------|------------------------|

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection oculaire

| Type                 | Champ d'application | Caractéristiques | Norme  |
|----------------------|---------------------|------------------|--------|
| Lunettes de sécurité |                     |                  | EN 166 |

###### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

###### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection des mains

| Type           | Matériau                                                | Perméation | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|----------------|---------------------------------------------------------|------------|----------------|-------------|-------|
| Gants jetables | Caoutchouc nitrile (NBR),<br>Caoutchouc néoprène (HNBR) |            |                |             |       |

###### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

###### Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

###### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Pas de protection nécessaire pour l'utilisation des lingettes multi-usage en tant que telle.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                                                               |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| État physique                                  | : Solide                                                      |
| Couleur                                        | : blanc.                                                      |
| Apparence                                      | : Lingettes.                                                  |
| Odeur                                          | : caractéristique.                                            |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                                              |
| Point de fusion                                | : Non applicable                                              |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                                              |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                                              |
| Inflammabilité                                 | : Non applicable                                              |
| Limites d'explosivité                          | : Non applicable                                              |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Non applicable                                              |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Non applicable                                              |
| Point d'éclair                                 | : 48 – 49,6 °C Épreuve L.2 : Épreuve de combustion entretenue |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable                                              |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                                              |
| pH                                             | : 4,5 – 5,5                                                   |
| pH solution                                    | : Pas disponible                                              |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable                                              |
| Solubilité                                     | : Eau. complètement soluble.                                  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                                              |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                                              |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible                                              |
| Masse volumique                                | : Pas disponible                                              |
| Densité relative                               | : Pas disponible                                              |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Non applicable                                              |
| Taille d'une particule                         | : Pas disponible                                              |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

|                                                                       |                               |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                                                | : Non classé                  |
| Toxicité aiguë (cutanée)                                              | : Non classé                  |
| Toxicité aiguë (inhalation)                                           | : Non classé                  |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Non classé<br>pH: 4,5 – 5,5 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Non classé<br>pH: 4,5 – 5,5 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé                  |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé                  |
| Cancérogénicité                                                       | : Non classé                  |
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Non classé                  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Non classé                  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé                  |
| Danger par aspiration                                                 | : Non classé                  |

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                             |                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ecologie - général                          | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé                                                                                                                                          |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Non classé                                                                                                                                          |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Non applicable

##### Transport maritime

Non applicable

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Transport aérien

Non applicable

### Transport par voie fluviale

Non applicable

### Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (CE) n° 453/2010. Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non applicable.

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non applicable.

#### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

# CL180423 Lingettes Plastiques Satiné

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

| Maladies professionnelles |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code                      | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| RG 84                     | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Etiquetage des détergents (Règlement CE n°648/2004 et 1907/2006) : contient . Parfum.

| Texte intégral des phrases H et EUH: |                                                           |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2                         | Liquides inflammables, catégorie 2                        |
| Flam. Liq. 3                         | Liquides inflammables, catégorie 3                        |
| H225                                 | Liquide et vapeurs très inflammables.                     |
| H226                                 | Liquide et vapeurs inflammables.                          |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.                          |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.                  |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2               |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.